

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du P.E.T.R. du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le sept avril deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (51- 37 Titulaires et 14 suppléants)

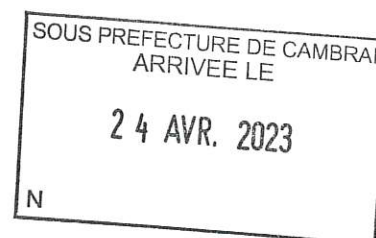
51 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (30 votants – 21 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 10. Jean-Claude GUINET, | |
| 2. Yvette BLANCHARD, | 11. Bernard HUREZ, | |
| 3. Marie-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 12. Bruno IVANEC | 20. Gérard SETAN, |
| 4. Thierry BOUTEMAN | 13. Marc LANGLAIS | 21. Sylvain TRANOY, |
| 5. Jacques DENOYELLE, | 14. Bruno LEFEBVRE, | 22. Claire BURLET(S) |
| 6. Jean-Marie DEVILERS, | 15. Philippe LOYEZ, | 23. Marie-Danielle CHEVALIER(S) |
| 7. Eddy DHERBECOURT | 16. Pascal MOMPACH, | 24. Jean-Pierre COUVENT(S), |
| 8. M-Thérèse DOIGNEAUX | 17. Karine MORELLE, | 25. Bernadette GODET(S), |
| 9. Olivier GOBERT, | 18. Laurence SAYDON, | 26. Jeanine HOSSELET(S), |
| | 19. Maryvone RINGEVAL | 27. Martine LABALETTE(S) |
| | | 28. Christelle MARQUES(S), |
| | | 29. Danielle PREVOST(S), |
| | | 30. Thérèse WARGNIES(S) |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (14 votants – 12 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. Didier CATTOEN, | 8. Joseph MODARELLI, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ, | 9. Gilles PELLETIER, |
| 3. Bernadette DUBUIS, | 10. Laurence RIBES, |
| 4. André-Marie FORRIERE, | 11. Jeremy RICHARD |
| 5. Daniel FORRIERES, | 12. Paul SOUPLY |
| 6. Jean-Claude GERARD, | 13. Virginie DELSARTE(S) |
| 7. Yannick HERBET, | 14. Sandrine HOTTON(S) |



Communauté de Communes du Pays Solesmois (7 votants – 4 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Paul SAGNIEZ
4. Roland SALENGRO,
5. Maryse BALEMBOIS-LESAGE(S)
6. Jacky CALZADA(S)
7. Denis DELSART(S)

Membres excusés (T) :

Pascal BRUNIAUX, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Benoit DHORDAIN, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Romain MANESSE, Daniel POTEAU, Michel PRETTRE, Francis NOBLECOURT, Jean-Michel TISON, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Patrice QUEVREUX, Michel HENNEQUART Stéphane JUMEAUX, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Henri QUONIOU, Julien LEONARD, Monique LESNE, Bertrand LEFEBVRE, Lilliane RICHOMME, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Sylvain HALLE, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ,

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Résultats budgétaires de l'exercice 2022

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 324 327,66	1 669 816,86	2 994 144,52
Titres Emis	245 892,88	730 351,67	976 244,55
Réduction de titres		2 000,00	2 000,00
Recettes Nettes	245 892,88	728 351,67	974 244,55
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 324 327,66	1 669 816,86	2 994 144,52
Mandats émis	198 366,01	749 262,59	947 628,60
Annulation de mandats		1 592,00	1 592,00
Dépenses nettes	198 366,01	747 670,59	946 036,60
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	47 526,87		28 207,95
Déficit		19 318,92	

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
I – Budget principal					
Investissement	793 532,67				
Fonctionnement	346 988,86		47 526,87		841 059,54
Total I	1 140 521,53		-19 318,92		327 669,94
			28 207,95		1 168 729,48
II – Budgets des services à caractère administratif / 32					
701 Habitez mieux					
Investissement					
Fonctionnement	319 009,51		197 022,56		516 032,07
Sous-Total	319 009,51		197 022,56		516 032,07
Total II	319 009,51		197 022,56		516 032,07
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total III					
TOTAL I + II + III	1 459 531,04		225 230,51		1 684 761,55

Monsieur Sylvain TRANOY, président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Monsieur TRANOY, Président, propose donc de bien vouloir approuver :

- Le compte de gestion 2022, du budget principal,
- Déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, annexés à la présente, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 13 avril 2023

Pour extrait conforme

Publié le 24 AVR. 2023
Certifié exécutoire le 24 AVR. 2023

Le Président,

Sylvain TRANOY

